

# Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

## DECISION

N° 6-2022

Objet : Acquisition colonne semi-enterrées Ehpad

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 ;

Vu la délibération n° 5 du 29 juin 2020 ;

## DECIDE

- D'attribuer l'acquisition et la pose de 4 colonnes semi-enterrées pour l'EHPAD auprès de l'entreprise SULO France pour un montant de 20 160 €ht.
- De signer tous les documents concernant cette décision.

Lafrançaise, le 23 mars 2022.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
LE PRÉSIDENT  
Thierry DELBREIL

